

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le lundi 25 Mai, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MOTTIN.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 Mai 2020

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MOTTIN Gérard, ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents excusés :

FAVORY Francine, pouvoir donné à Jean Michel CONSTANT

Secrétaire de séance :

FOUCHER Jocelyne

Compte tenu des consignes de confinement édictées par le Gouvernement suite à l'épidémie de corona virus, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle polyvalente et à public restreint.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Elections des Adjoints
- Informations Diverses
- Questions Diverses

DEROULEMENT DE LA REUNION

1. **Election du Maire : voir procès verbal – chapitre 2**
2. **Fixation du nombre d'adjoints : voir procès verbal – chapitre 3**
3. **Elections des Adjoints : voir procès verbal – chapitre 3.1 et 3.2**
4. **Informations Diverses :**

- M. Le Maire lit la charte de l' élu local qui comprend 7 articles. La charte abrégée est remise aux élus au format papier.

La charte complète sera transmise par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

M. Le Maire présente et remet une présentation simplifiée du budget prévisionnel 2020 aux membres du conseil municipal, en vue du vote du budget lors d'une prochaine réunion du conseil municipal :

- Les travaux pour le sous-sol de la mairie ont été acceptés. 30% des travaux sont intégrés dans les recettes du budget prévisionnel.
Les dépenses pour ces travaux se montent à 50 000 € sur l'année 2020.
- Présentation du budget Eau
- Présentation du budget ASST (Assainissement de Souillaguet)

M. le Maire présente alors les différentes commissions communales et intercommunales ainsi que la liste des délégations aux organismes, en vue des délibérations à venir. M. Le Maire remet un document succinct et non exhaustif des dites commissions et organisations.

Les masques envoyés par le département ont été reçus et sont à distribuer à chaque habitant. Un tableau a été remis à chaque élu avec les attributions de livraison.

5. **Questions diverses**

Question de Mme. Andriès : Quelle est la périodicité des réunions de ces commissions ?

Réponse de M. Escapoulade : A ce jour les réunions ont lieu 4 fois par an à 18 h 30

M. Escapoulade demande de se procurer rapidement la liste des titulaires et suppléants nécessaire par commission de la CCQB.

M. Combes précise que la périodicité des réunions est fonction de la commission et sera fixée lorsque la celle-ci sera opérationnelle.

Mrs. Combes et Escapoulade précisent que les commissions peuvent amener à la création et à la participation à des groupes de travail.

A la prochaine réunion il faut désigner les titulaires et suppléants pour ces commissions

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Lundi 1^{er} juin 2020 à 18 h 30.

Il a été retenu que les réunions se positionneraient de préférence le lundi à 18 h 30. Il est souhaitable que la durée des réunions ne dépasse pas 1 h 30.

Cette convocation devra être transmise 3 jours francs avant la réunion

M. Le Maire présente les thèmes de la prochaine réunion :

- Administration de la commune
- Délibération concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. Il est demandé à chaque membre du conseil municipal de lire l'ancienne délibération.

M. Trinel : au sujet de la CCQB, Existe-t-il des personnes pré-définies pour les commissions ?

M. Combes : non. Certains conseillers ont des compétences qui pourront être utilisées pour les différentes commissions.

Certaines commissions peuvent être scindées. Par exemple : les travaux publics.

Pour le RGPD (Règlement général de la protection des données) : une personne extérieure doit être désignée, en dehors des élus. Celle-ci donne des conseils/ instructions sur la protection des données.

Mme Malgouyard demande que signifie SYMICTOM et le SYDED ?

SYMICTOM : comité syndical mixte du pays de Gourdon pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

SYDED : Traitement et élimination des déchets non dangereux

M. Escapoulade demande la fréquence des réunions régulières du conseil municipal (en plus des réunions exceptionnelles)

Réponse de M. Combes : Une réunion tous les deux mois

M. Escapoulade propose de faire une réunion supplémentaire mensuelle afin de discuter sur les sujets à mettre à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion. Ce qui permet de s'informer entre temps et d'y réfléchir.

M. Combes précise qu'en dehors des réunions, chacun peut surveiller / observer la vie dans la commune et faire remonter les informations à M. Le Maire et/ou les adjoints. Si il y a problème, utiliser les numéros d'urgence.

Pour l'entretien des espaces verts un contrat a été passé avec Gilles Prospéri. Une liste des travaux a été établie. (devis horaire).

M. Escapoulade demande que la personne, qui a une délégation, informe de ces actions tous les membres du conseil municipal.

Les délibérations afférentes à l'ordre du jour de la réunion de ce conseil municipal sont consultables en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.